INFORMATIONS EUROPEENNES NORMALISEES EN MATIERE DE CREDIT A LA CONSOMMATION (SECCI)

1. Identité et coordonnées du prêteur

Prêteur	BUY WAY PERSONAL FINANCE SA (RPM 0400.282.277)	**Contact électronique**	www.buyway.be/contact.php
Adresse	Boulevard Baudouin 29/2, 1000 Bruxelles	**Adresse internet**	www.buyway.be
Téléphone	02/320.25.96	**Adresse intermédiaire**	SLESBROEKSTRAAT 101 1600 SINT-PIETERS-LEEUW
Intermédiaire	FNAC.BE 0421506570		

2. Description des principales caractéristiques du produit de crédit

Type de crédit	Ouverture de crédit
Le montant total du crédit *(Il s'agit du plafond ou du montant total des sommes rendues disponibles en vertu du contrat de crédit)*	1.250,00 €
Les conditions de prélèvement *(Il s'agit de la façon dont vous obtiendrez l'argent et du moment auquel vous l'obtiendrez)*	La carte Mastercard Buy Way peut être utilisée dans la limite du disponible pour faire des achats ou des retraits (aux distributeurs ou aux guichets) dans le réseau Mastercard, demander un versement sur son compte bancaire (financement direct) ou, lorsque la possibilité en est offerte, effectuer des transactions taux débiteur de 6,24 % ou 0 % (Buy Way Facility).
La durée du contrat de crédit	Indéterminée
Les versements échelonnés et, le cas échéant, l'ordre selon lequel ces versements seront répartis	Les mensualités sont payables le 1 de chaque mois, et le minimum à rembourser s'élève à 5,60% du total dû, ou au montant dans le tableau suivant si le calcul de ce pourcentage aboutit à un résultat inférieur.

Découvert utile	Minimum	Découvert utile	Minimum
Jusque 500 €	30,00 €	Jusque 5.000 €	70,00 €
Jusque 1.250 €	50,00 €	Jusque 10.000 €	100,00 €
Jusque 3.000 €	60,00 €	> 10.000 €	200,00 €

Le découvert utile est égal au capital dû le plus élevé observé depuis la dernière fois où le solde a été totalement apuré, arrondi à la tranche supérieure de 50 €. Il ne peut jamais être supérieur au montant du crédit (MDC). Les intérêts et/ou frais sont dus de la façon suivante : Mensuellement. Tout paiement est prioritairement imputé sur les intérêts échus.

Le montant total que vous devrez payer *(Il s'agit du montant du capital emprunté et/ou de l'objet ou service financé, majoré des intérêts et des coûts éventuels liés à votre crédit)*	Variable selon le montant des transactions et les remboursements effectués
Sûretés exigées *(Il s'agit d'une description de la sûreté que vous devez fournir en relation avec le contrat de crédit)*	- Domiciliation bancaire (non obligatoire, mais conseillée) - Cession de rémunérations et de créances

3. Le coût du crédit

Le taux débiteur **Taux Annuel Effectif Global (TAEG)** *(Il s'agit du coût total exprimé en % annuel du montant de crédit. Le TAEG vous permet de comparer différentes offres.)*	Taux débiteur actuariel : 16,22% sauf Buy Way Facility : 6,24 % ou 0 % TAEG : 16,50% sauf Buy Way Facility : 6,49 % ou 0 % Ces taux sont variables. Le TAEG est calculé sur base des hypothèses suivantes : Une utilisation unique et intégrale du montant du crédit sous la forme d'un achat effectué dans la zone euro, remboursé en 12 mensualités (mois standard de 365/12, soit 30,4167 jours) égales en capital remboursées ponctuellement ; le taux reste fixe pendant toute la durée du contrat. L'existence d'autres modalités de prélèvement pour ce type de contrat peut avoir pour conséquence l'application de taux annuels effectifs globaux plus élevés.
Est-il obligatoire de conclure : Une assurance - **Et/ou un autre service accessoire ?**	- Non - Non
Coûts liés - Montant des coûts d'utilisation d'un instrument particulier de paiement (p.e. une carte de crédit) - Tout autre coût lié au contrat de crédit)	- Frais de carte (inclus dans le calcul du TAEG) : 0,02 % par mois - Remplacement carte : 4 € et rappel de code secret : 2 € - Financement direct : 1% du montant (min. 4,50 €) - Retrait ATM : 6,50 € et retrait guichet : 2% / transaction (min. 5 €) - Change : 2,50% (hors zone Euro-)
Frais en cas de retard de paiement *(Les impayés risquent d'avoir de graves conséquences pour vous et de rendre plus difficile l'octroi d'un crédit.)*	- Frais de rappel : 7,50 € + frais postaux (max. 1 fois / mois) - Intérêts de retard : 17,84%

4. Autres aspects juridiques importants

Droit de rétractation *(Vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour revenir sur votre engagement vis-à-vis du contrat de crédit)*	Oui
Remboursement anticipé *(Vous avez le droit de procéder à tout moment au remboursement anticipé, total ou partiel, du crédit.)*	Oui
Consultation d'une base de données *(Le prêteur doit vous informer immédiatement et sans frais du résultat de la consultation d'une base de données si une demande de crédit est rejetée en se fondant sur une telle consultation. Cela ne s'applique pas si la communication de ces informations est interdite par la législation communautaire ou si elle est contraire aux objectifs d'ordre public ou de sécurité publique.)*	
Droit à un projet de contrat de crédit *(Vous avez le droit d'obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire du projet de contrat de crédit. Cette disposition ne s'applique pas si, au moment de la demande, le prêteur n'est pas disposé à conclure le contrat de crédit avec vous.)*	

5. Informations complémentaires en cas de vente à distance de Services financiers

L'autorité de surveillance	-Service Public Fédéral Economie – Direction Générale de l'Inspection économique NG III, boulevard Albert II 16 (3ème étage) - B-1000 Bruxelles -Autorité des Services et Marchés Financiers rue du Congrès 12 – 14, B-1000 Bruxelles
Clause concernant la législation applicable au contrat de crédit et/ou la juridiction compétente	Droit Belge Juridiction : la justice de paix
Régime linguistique	Français (néerlandais sur demande)
Relative au recours : Existence de procédures extrajudiciaires de réclamation et de recours, et modalités d'accès à ces procédures	Service Consommateur, Boulevard Baudouin 29/2, 1000 Bruxelles - email : claims@buyway.be Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 bte. 2, B-1000 Bruxelles, email : Ombudsman@Ombudsfin.be ou Tel.: + 32 2 545 77 70 - https://www.ombudsfin.be/fr/introduire-une-plainte